



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 1er avril 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D8-5-64

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES, LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN ET L' ÉTABLISSEMENT FONCIER D'OCCITANIE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain (a donné pouvoir à A ALARY) : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (a donné pouvoir à B DOUSSON)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian (a donné pouvoir à JP. DELACHOUX)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (remplacée par Mme CHAPUS)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe (a donné pouvoir à D ZANIN)
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane (a donné pouvoir à JM BAYLET)
	:	M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à C PERE)
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	Mr ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D8-5-64

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES, LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN ET L'ÉTABLISSEMENT FONCIER D'OCCITANIE

Afin de favoriser la création de nouveaux logements et de lutter contre une vacance importante, il est envisagé un partenariat entre la Ville de Valence, la Communauté de Communes des Deux Rives et l'Établissement Public Foncier (EPF) Occitanie. Ce dernier assure les acquisitions foncières et leur portage afin de faciliter les opérations de construction ou de réhabilitation de bâtis vacants afin de réaliser notamment des logements sociaux dans le centre de Valence.

Ce partenariat est matérialisé par la signature d'une convention dite **Convention pré-opérationnelle : Commune de Valence « centre-ville » - Opération d'aménagement à dominante de logement- Axe 1**, entre l'EPF Occitanie, la Ville de Valence et la Communauté de Communes.

Cette convention, précise notamment :

- Le périmètre d'intervention de l'EPF Occitanie,
- Sa durée qui est de 5 ans,
- Les conditions et modes d'acquisition des biens,
- Le montant de 550 000€ d'enveloppe que l'EPF Occitanie entend mobiliser pendant la durée de la convention,
- Les modalités de délégation du droit de préhension,
- Les modalités de cession des biens acquis aux aménageurs,
- La garantie de rachat par la Ville de Valence le cas échéant.

Le Président propose donc :

- d'approuver le principe de la Convention pré-opérationnelle : Commune de Valence « centre-ville » - Opération d'aménagement à dominante de logement- Axe 1, entre l'EPF Occitanie, La Ville de Valence et la CC2R,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver le principe de la Convention pré-opérationnelle : Commune de Valence « centre-ville » - Opération d'aménagement à dominante de logement- Axe 1, entre l'EPF Occitanie, La Ville de Valence et la CC2R,

- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le principe de la Convention pré-opérationnelle : Commune de Valence « centre-ville » - Opération d'aménagement à dominante de logement- Axe 1 , entre l'EPF Occitanie, La Ville de Valence et la CC2R,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Valence d'Agen, le 8 avril 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 11 avril 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

15 AVR. 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le

15 AVR. 2022

AR Préfecture

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES, LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN ET L'ETABLISSEMENT FONCIER D'OCCITANIE

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220408-2022D8_5_64-DE

Numéro d'acte : 2022D8_5_64

Date de décision : 08/04/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-5-0-0-0 (Domaines de competences par
themes / Politique de la ville-habitat-
logement)

Fichier acte : 2022D8-5-64 SIGNATURE CONVENTION
PARTNARIAT CC2R COMMUNE VALENCE
ET EPF.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2022D8-5-64 Convention pré-opérationnelle
- Valence-d'Agen 82.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2022 11:49:16

Date de réception de l'AR : 15/04/2022 11:49:23